



Se marier : Les Témoins

La présence de deux témoins au minimum est obligatoire à la célébration du mariage (quatre maximum).

Les témoins doivent être âgés de 18 ans.

Obligation de fournir, pour chaque témoin, une copie de leur pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Partenaire 1 : Epoux ou Epouse

PREMIER TÉMOIN : (Obligatoire)

NOM :

PRÉNOMS:

DATE ET LIEU DE NAISSANCE:

DOMICILIÉ(E):

CP: Ville:

PROFESSION :

SECOND TÉMOIN : (Facultatif)

NOM:

PRÉNOMS:

DATE ET LIEU DE NAISSANCE:

DOMICILIE(E):

CP: Ville:

PROFESSION

Partenaire 2 : Epoux ou Epouse

PREMIER TÉMOIN : (Obligatoire)

NOM:

PRÉNOMS:

DATE ET LIEU DE NAISSANCE:

DOM ICILIÉ(E):

CP: Ville:

PROFESSION

SECOND TÉMOIN : (Facultatif)

NOM :

PRÉNOMS:

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

DOMICILIE(E):

CP: Ville:

PROFESSION